LA GAZETTE DES BOUD(E)AUD - BOUTET

Numéro 18
Mai 2017
9ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.fr

Téléphone : 06 68 95 94 02 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS
Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD

Association **G**énéalogique des **F**amilles **B**oud(e)aud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimée à 50 exemplaires
par Visuel Pub

L' ACTUALITE du SEMESTRE

L'Assemblée Générale à PONS



Photo: Valentin BOUDEAUD

Le samedi 4 Février dernier, à 15h15, à Pons, à la salle Ménestrels, 36 membres électeurs et éligibles sur 57, étaient présents ou représentés. La participation étant de 63 %, le quorum était atteint. Après la présentation du rapport d'activités et du rapport financier, il a été procédé au vote de validation des comptes, afin de clôturer l'exercice 2016 (Voir doc. p2). Puis nous avons assisté à une projection afin de présenter les projets sélectionnés par le Conseil d'Administration pour 2017 et 2018. Le tarif de la cousinade 2017 a été validé par l'assemblée. La séance a été levée à 16h45. Elle a été suivie du pot de clôture.

Un grand merci à la ville de Pons pour le prêt de la salle Ménestrels

Agenda du 2ème semestre 2017 :

- ***Cousinade à la salle des fêtes de Pons le dimanche 2 Juillet 2017,***
- ***Opération Chocolats de Noël du samedi 14 au samedi 29 Octobre 2017,***
- ***Gazette n°19 en novembre 2017.***

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Assemblée Générale : Tableaux récapitulatifs	Page 2
Opération Initiative Fleurs 2017 : Bilan	Page 2
La Généalogie BOUTET : L'Implexe	Page 3 & 4
Les Sélections du Semestre : Livres – Exposition	Page 4
Histoire et Généalogie : Le Conseil de Révision de la Révolution à 14-18	Pages 5
La Chronique du Semestre : Quand l'État vendait ses archives	Page 6
La Généalogie BOUDAUD : mariages d'homonymes	Page 7
Vie Associative : Compte-Rendu des Réunions, Cousinade, l'État-Civil familial	Pages 7 & 8

COMPTE D'EXPLOITATION SIMPLIFIÉ	
RECETTES	3 997,02
DÉPENSES	3 824,83
RESULTAT 2016 (Excédent)	**172,19**

Manifestations	Recettes	Dépenses	Solde
Opération chocolats	1 912,70	1 449,57	463,13
Sortie Palombière	572,00	594,00	-22,00
Sortie Cinéscènie	813,00	840,00	-27,00
Salon Généalogique de Saintes	0,00	68,00	-68,00
Pique-nique de Saint-Léger	0,00	17,06	-17,06
Pesée de Jambon	102,00	56,40	45,60
TOTAL	3 399,70	3 025,03	374,60

TRÉSORERIE AU 1er Février 2017	
CAISSE	9,17
COMPTE-CHÈQUE	268,87
LIVRET BLEU	2 432,11
TOTAL	**2 710,15**

2016		
Membres adhérents	**+6** (nouveaux)	Pascale BOUDEAUD, Fabrice DELAGE, Daniel BOUTET, Jean-Claude DOUSSOUX, Paulette DOUSSOUX, Monique BONNEAU
	-1 (perdu)	† Arlette BOUTET
	+4 (réadhésions)	Elisabeth RENOUD, Liliane LUCAS, Andrée COLDEBOEUF, Nicole GENDRON
Membres d'honneur	**-1** (perdu)	† Madeleine BOUTET

Nombre d'adhérents en 2016 : **59** (membres adhérents 57 + membres d'honneur 2). Pour info : 51 en 2015 (48+3)

Opération Initiative Fleurs 2017 – Bilan

Ventes 2009 = 915,60 € Ventes 2011=615 € Budget 2017= 625 €

L'opération s'est déroulée du 1er au 13 avril 2017, 40 catalogues ont été distribués, pour moitié à des adhérents et 22 commandes nous ont été passées : 55 % par des adhérents (12/22) et 45 % par des non-adhérents (10/22).

Le montant des ventes 2017 est de 767,50 €, soit 34,90 € de moyenne par commande.

L'opération 2017 a dégagé une commission de 215,25 € pour l'AGFBB. Cette somme sera affectée au financement du non-alimentaire pour la cousinade 2017.

Généalogie BOUTET : Implexe

S108 **BOUTET Jean** S16
1693 - 1770
X 1719 Nalliers
S109 **CORNIÈRE Anne** S17
1697 - 1740

S54 **BOUTET Jean**
1720 - 1779
X 1746 Champagné-les-M.
S55 **POISSONNET Marie-Jeanne**
1725 - 1793

S8 **BOUTET François**
1736 - 1794
XX 1779 La Chapelle Thémer
S9 **BARBOT Suzanne**
1758 - 1820

S27 **BOUTET Marie Elisabeth**
1748 - 1799
X 1776 Puyravault
S26 **PIARD Pierre**
1747 - 1785

S13 **PIARD Marie, "Rose"**
1782 - 1811
X 1800 Puyravault
S12 **BEAUDOIN Jean**
1780 - 1853

S4 **BOUTET Pierre**
1790 - 1858
XX 1815 Ste Radegonde-des-N.
S5 **GUIGNET Suzanne**
1795 - 1870

S6 **BEAUDOIN Jean-Baptiste**
1801 - 1852
X 1828 Puyravault
S7 **CANQUETEAU Marie**
1809 - 1848

S3 **BEAUDOIN Marie-Jeanne**
1829 - 1913

X 1855 Champagné-les-Marais

S2 **BOUTET Pierre, "Alexandre"**
1828 - 1905

S1 **BOUTET Louis, "Ferdinand" (1853-1886)**
X 1876 Puyravault
HURTAUD Marie-Louise (1856-1928)

C'est un exemple typique d'implexe généalogique. Marie-Jeanne BEAUDOIN (Sosa 3) est une petite fille issue de germains de son époux Pierre, "Alexandre" BOUTET (Sosa 2).
Jean BOUTET (Sosas 16 & 108) et Anne CORNIÈRE (Sosas 17 & 109) sont en même temps :
- les arrières grands parents d'Alexandre BOUTET et des ancêtres à la 5ème génération de Marie-Jeanne BEAUDOIN.

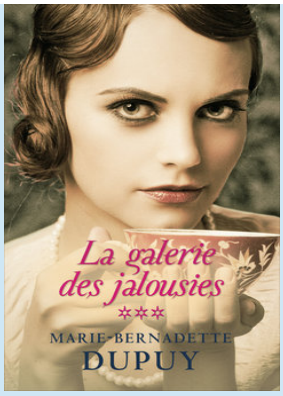
La parenté entre les deux époux est de 0,39 %.
On utilise le terme implexe lorsque l'ascendance est entremêlée. Chacun d'entre nous a un nombre réel d'ascendants inférieur au nombre théorique, en raison de mariages entre cousins plus ou moins proches.
De ce fait, un individu ou un couple apparaît plusieurs fois dans l'ascendance.

Les Sélections du Semestre



Hiérarchie et ascension sociale de nos ancêtres paysans XVIe au XVIIIe s.
Auteur: Thierry SABOT
Éditeur: Éd. THISA
Collection: Contexte
THÉMA – Histoire & Généalogie – n° 10

Sous l'Ancien Régime, la population française était composée de plus de 80 % de travailleurs de la terre. Ceux-ci constituaient le fondement même de la société, d'abord parce qu'ils produisaient l'essentiel de la richesse du pays, ensuite parce que la vie du village dépendait avant tout de leur travail dans les champs et dans les fermes.
Mais la paysannerie est loin d'être uniforme, la situation socio-économique des paysans paraît fortement hiérarchisée : une majorité de « petits » (manouvriers, petits laboureurs, vignerons…), et une minorité de « gros » (fermiers receveurs de seigneurie, fermiers laboureurs, marchands laboureurs…). En réalité, la place occupée par chacun dépend de critères plus complexes, où interviennent le travail, le mérite, l'instruction, l'ambition, les relations et la mobilité. C'est ce que nous allons découvrir avec ce fascicule.



La Galerie des Jalousies – Tome 3
Auteur: Marie-Bernadette DUPUY
Éditeurs: Jean-Claude LATÈS & FRANCE LOISIRS

Après les deux premiers tomes, l'histoire d'Isaure MILLET s'arrête avec ce troisième volume. Jolenta partie pour la Pologne, Isaure et Thomas décident de faire fi de la morale et de la culpabilité. Un dimanche, alors qu'Isaure vient passer la nuit avec Thomas, elle est appelée d'urgence au chevet de sa mère Lucienne. Cette dernière, au plus mal, décide d'avouer les origines cachées de sa naissance : le père d'Isaure n'est pas Bastien MILLET, mais le comte de RÉGNIER, l'amour de jeunesse de Lucienne. Cette terrible révélation bouleverse Isaure qui voit ses tourments familiaux s'éclairer d'un jour nouveau. Mais elle ignore encore à quel point cet aveu va faire basculer son destin.

L'Exposition du Semestre

Exposition Généalogique du samedi 8 avril 2017 à Montendre

Après une exposition similaire en 2016 à Léoville et à sa grande réussite, Jacques CHOIME et son épouse Héléne ainsi que les membres du Cercle Généalogique de Sud Saintonge ont une nouvelle fois réalisé une superbe exposition mettant en avant des familles de viticulteurs très connues en Saintonge telles les ARRIVÉ, les MARCHAND ou les BOSSIS.

La conférence de Jean-Claude ARRIVÉ (Président du CGSS) a traité de la crise phyloxérique à l'origine de l'immigration vendéenne de 37 familles, dans la région de Montendre.

Invités par les organisateurs, Yvette et Éric ont représenté l'AGFBB. Ils ont trouvé des cousinages avec les branches BOUDAUD et BOUTET sur certains arbres.



Histoire et Généalogie

Le Conseil de Révision

1) Rappels historiques:

Jusqu'au XVIIème Siècle, l'armée est inorganisée. Louis XIII met en place une discipline militaire rigoureuse au rythme du pas cadencé. Durant tout le XVIIIème Siècle les sergents recruteurs sillonnent les campagnes du royaume, au gré des besoins, pour recruter de nouveaux soldats en faisant le tour des foires et des tavernes.

Avec la fin de l'Ancien Régime, 1791 va être un tournant quand les représentants de la Révolution doivent faire face aux coalitions européennes qui s'agglutinent à nos frontières. Face à la menace, la conscription voit le jour car l'armée française se fait très gourmande en effectif. Cf gazette n°7 – p7 - l'Histoire du Service Militaire

2) La Conscription:

En 1793, c'est l'instauration de la conscription, du service militaire pour tous les hommes âgés de 20 ans. Car la Convention a effectué la levée de 300 000 hommes devant être recrutés dans tous les villages de France. Mais la conscription n'est pas spécialement perçue d'un très bon oeil au sein des campagnes françaises. Aussi, les conscrits ne manquent-ils pas d'imagination pour prouver qu'ils sont inaptes pour partir au combat. Certains font tantôt appel à des sorciers, d'autres s'abiment les dents, les rendant inaptes à déchirer les cartouches en papier pour recharger leur fusil.

Pour éviter le manque d'impartialité dans le recrutement, le Conseil de révision voit le jour. Son rôle est de recruter des hommes physiquement aptes à intégrer les rangs de l'armée.

Date	Loi régissant la durée du service militaire	Année de Service Militaire
1798	Loi Jourdan, instauration de la conscription	6 ans
1872	Loi Cissey, suppression du remplacement	5 ans
1889	Loi Freycinet, réduction du temps du service	3 ans
1905	Loi Berteaux, suppression du tirage au sort	2 ans
1913	Loi Barthou, augmentation du temps de service	3 ans

3) Le Conseil de Révision:

Le Conseil de Révision a lieu au chef lieu de canton. La procédure commence par un tirage au sort. Le numéro 1 est sûr d'aller sous les drapeaux, on l'appelle **le bidet**. Celui qui tire le numéro le plus élevé n'a pas grand chance d'être appelé, même si l'on attribue plus de numéros que de besoins pour pallier aux inaptes, on l'appelle **le laurier**. Ceux qui n'ont pas eu de chance au tirage peuvent encore s'en sortir devant le Conseil de Révision. Il est vérifié tout d'abord la taille de chaque conscrit. Il doit faire plus de 1,54 m pour être déclaré apte (7% de la population mesure moins de la taille minimum en 1830). Puis les rachitiques, les boiteux, les bossus, les édentés et les pieds plats sont exemptés. Certains sont ajournés pour 1 voire 2 ans car soutien de famille ou état de santé rendant temporairement inapte au service.

4) Les Documents:

Le procéssus de recrutement a généré deux documents : **le tableau de recensement** et **la liste du tirage au sort**, pour aboutir à l'inscription du conscrit devenu soldat dans un troisième document : **le registre matricule**.

Le tableau de recensement : chaque jeune de 20 ans est inscrit sur un registre de recensement cantonal. Entre 1905 et 1924, on trouve également une collection de tableaux communaux.

La liste du tirage au sort : le conscrit est ensuite inscrit sur une liste de tirage jusqu'à la classe 1904 (avant suppression du tirage au sort). Le contingent est divisé en 5 parties :

- 1° jeunes gens déclarés bons pour le service,

- 2° & 3° jeunes gens dispensés,

- 4° services auxiliaires destinés aux jeunes gens inaptes au service actif mais suffisamment aptes à un service dans des corps non mobilisables (construction et réparation des voies ferrées, subsistances, fourriers, etc...),

- 5° ajournés pour un an.

Les conscrits sont affectés à l'une des cinq parties après passage devant le conseil de révision.

Le Registre Matricule: les hommes formant la 1ère à la 4ème partie du contingent se voient attribuer un numéro actif matricule. Il s'agit des bons pour le service, des dispensés et des services auxiliaires. Les ajournés n'en ont pas tout de suite mais éventuellement l'année suivante. Cf gazette n°8 – p5 – Registre Matricule de Ferdinand BOUTET

La Chronique du Semestre

Quand l'État vendait ses Archives

Si l'État et ses services d'archives sont très vigilants sur les documents anciens vendus aux enchères, la politique était bien différente au 19ème siècle. Durant cette période, les mêmes institutions cherchaient à se débarrasser de leurs papiers jugés inutiles. La hantise du généalogiste c'est des archives manquantes. Mais si l'on attribue généralement ces lacunes aux guerres, cataclysmes et rongeurs, il n'en est rien. Ce sont bien souvent l'État et ses agents qui en sont à l'origine, les archives ont été vendues. Certes, elle n'ont pas été détruites et peuvent ressurgir à tout moment, c'est pourquoi il ne faut pas crier trop vite "au voleur" lorsqu'un document officiel réapparait sur l'étal d'un bouquiniste ou sur "Le Bon Coin".

1) Faire de la place :

Au milieu du 19ème siècle, l'idée est de faire de la place. Depuis la création des départements, les nouvelles administrations locales s'étaient débarrassées de papiers inutiles en les détruisant ou en les vendant. Il n'y avait pas de règles établies. Chaque agent de l'État gérait son administration comme bon lui semblait. A la suite d'articles de presse et de mise en garde d'érudits pour protéger ce que les uns jugeaient inutile et qui pouvait présenter un intérêt pour les autres, il en fut tout autrement. Le Ministre des Finances décida par la loi du 2 mai 1829 que **les documents administratifs agés de 10 ans pouvaient être versés aux Archives Départementales pour désencombrer les Mairies et les autres administrations. La vente ou la destruction de documents déposés aux AD ne pouvait intervenir avant 10 ans**. Devant les nombreuses dérives constatées dans certains départements, l'État intervint. Le 9 novembre 1835, le Ministre de l'Intérieur décida que **les papiers ou registres venant des différentes administrations ne pouvaient être supprimés ou vendus qu'après autorisation du Ministère de l'Intérieur, sur proposition du Préfet. Ce dernier devant consigner les décisions et les intitulés de chaque document sur le registre des documents supprimés ou vendus et vérifier à la stricte application des décisions de son Ministère de tutelle.**

2) Le Registre des Documents Supprimés :

Voici quelques exemples de documents que l'on trouve régulièrement dans ces registres :

- délits de basse justice,
- listes électorales antérieures à 20 ans,
- liste des déserteurs de la grande armée napoléonienne,
- rôle des condannés aux galères,
- certificats d'enfants trouvés,
- dénombrements de population (recensements),
- correspondance pour la délivrance de passeports,
- liasses relatives aux troupes provinciales,
- papiers administratifs pour travaux et routes,
- rectrutement des armées de 1791 à l'an 2, etc ...



Ce qui était important à l'époque était de se débarrasser de liasses encombrantes en poids et volume, l'intérêt historique n'entrait que très peu en considération.

3) Supprimer avec Discernement :

Certains Préfets visionnaires ou agisant tout simplement avec discernement ont sauvé des flammes des archives pour le plus grand bonheur des généalogistes du 21ème siècle. Quelquefois, ils justifient la non-destruction de registres à la reliure en mauvais état d'un petit mot, *"on doit faire l'effort de les conserver car ce sont des monuments historiques"*.

4) Le Statut de Trésor National :

Si pour les archives publiques, l'État a mis en oeuvre des règles strictes pour les archives privées, c'est différent. Les collections publiques ont reçu tout récemment une définition précise avec la loi du 7 juillet 2016. Mais la distinction n'est pas toujours évidente à faire, surtout avec les documents très anciens. La difficulté, lorsque l'on parle d'archives, c'est que certaines sont des documents publics et d'autres non. Par exemple, la **"minute"** constitue l'acte original de cet acte, elle est propriété de l'État. Elle est conservée 75 ans par le Notaire et ensuite elle est reversée aux A.D. La **"grosse"** ou titre exécutoire n'est qu'une copie remise aux parties signataires de l'acte. C'est donc une archive privée. Et par définition, chaque propriétaire d'une archive privée est libre d'en faire ce qu'il veut. Toutefois, ce principe connait une limite liée à un statut très particulier, celui de "Trésor National". Depuis le 20 février 2015, la loi française complète les mesures du droit de l'Union Européenne. Certaines archives privées, ayant un caractère de pièce unique, sont incluses aux archives publiques. Elles appartiennent de ce fait au patrimoine national. Si certaines archives privées sont classées comme archives historiques par le Ministère de la Culture, l'État peut mettre son droit de véto et s'opposer à la destruction ou à la vente. Il peut même faire valoir son droit de préemption. Exemple, en septembre 2016, le Directeur des A.D. du Var lit sur eBay que l'on pouvait acquérir un registre du 17ème siècle de Me CARON couvrant des actes de 1618 à 1622, le vendeur étant un antiquaire de Nice. Les A.D. du Var ont revendiqué et obtenu la restitution du registre qui était une archive publique à la base.

La Généalogie BOUDAUD

Mariages d'homonymes

Deux frères homonymes se marient le même jour, le 18 novembre 1788 à Fougeré (85)

Jean-François BEAUFOUR 'l'aîné", charbonnier ° 2 mai 1765 St Martin-des-Noyers (85)
avec Marie BOUDAUD † 22 avril 1826 Fougeré (85)

et

Jean-François BEAUFOUR 'le jeune", charbonnier ° 2 oct. 1767 St Martin-des-Noyers (85)
avec Marie PELON † 12 déc. 1827 Fougeré (85)

Les deux Jean-François BEAUFOUR sont les fils de François BEAUFOUR, charbonnier et de Perrinne JOUSSEAUME ∞ 19 juin 1764 à St Martin-des-Noyers (85).

Marie BOUDAUD est la fille de Charles BOUDAUD et de Jeanne BOUCHER ∞1788 Dompierre/Yon (85) et la petite fille de Jacques BOUDAUD et de Jeanne PAQUEREAU ∞1741 Les Herbiers (85).

Marie PELON est la fille de Marie BOUDAUD d'un précédent mariage. Elle est née le 26 déc. 1774 à Fougeré (85).

Marie BOUDAUD a été mariée à 3 reprises :

X avec Louis AUDOUARD en 1764 (elle a 26 ans)
XX avec François PELON en 1774 (elle a 35 ans)
XXX avec J-F. BEAUFOUR "l'aîné" en 1788 (elle a 50 ans)

Par son 3ème mariage, Marie BOUDAUD devient la belle-soeur de sa fille Marie PELON, ainsi que de son gendre.

Les enfants de Jean-François BEAUFOUR "le jeune" et de Marie PELON sont à la fois ses neveux et ses petits enfants.

Les deux frères deviennent beaux-frères et l'aîné devient le beau-père de son frère.

Vie Associative

Réunions

Compte-Rendu de la Réunion du Bureau du 3 Décembre 2016 à 15h 00 au siège à PONS

Présents : Yvette, Gigi, Valérie, Éric

Ordre du jour: Point trésorerie, AG du 4 fév 2017, nouveaux adhérents, opération fleurs, gazette de mai 2017, site, cousinade

1) Point trésorerie au 3 déc. 2016: Caisse + Banque + Cpt Livret = 2 747,71 € Bilan de l'exercice à ce jour: + 409,75 €

2) A.G. du 4 fév. 2017 à Pons salle ménestrels: convocations à envoyer vers le 10 janvier. Joindre à l'appel à cotisation.

3) Nouveaux adhérents pour 2017: trouver environ 5 pers. Contacter ceux ayant déjà participé à des manifestations.

4) Opération fleurs: du 1er au 14 avril 2017. Commande à passer impérativement le 15 avril 2017 à Initiative Fleurs.

5) Gazette n° 18: distribution mi mai 2017.

6) Le site AGFBB: il est toujours en cours de modification, ainsi que la newletter.

7) Cousinade: le 2 juillet 2017 à la salle des fêtes de Pons.
La salle est réservée. Le traiteur HENRIQUE est réservé sur une base de 90 pers. Le traiteur nous a fait une proposition de menu à 14 € avec prêt de vaisselle et percolateur. Menu: buffet d'entrées, paëlla, brie, salade de fruits frais.
l'AGFBB prend à sa charge l'apéritif et gâteaux , le café, des galettes charentaises pour accompagner la salade de fruits.
Estimation du non alimentaire comme en 2013 environ 2,5 €/pers.

Faire un courrier au Crédit Mutuel pour demander nappes, gobelets et serviettes en papier comme en 2010 et 2013.
Recontacter les donateurs de lots pour la tombola (cf liste de 2013) et acheter un jambon pour salaison.
Le 1er lot était une boite Wonderbox thalasso pour 1 journée pour 2 personnes en 2013. Prévoir un 1er prix.

Proposition de tarifs des participations à soumettre à l'A.G. du 2 février 2017:
adhérents 16 €, non adhérents 20 €, enfants de plus de 5 ans 10 € et enfants de moins de 5 ans gratuit (idem 2013).

La séance est levée à 17h 00.

Vie Associative (suite)

Réunions - Cousinade – État-Civil

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 11 Mars 2017 à 14h 45 au siège à PONS

Présents : Yvette, Nathalie, Gigi, Éric, Valérie Absente excusée: Maryse
Ordre du Jour : Point trésorerie, cotisation 2017, opération fleurs 2017, gazette n°18, cousinade 2017 et divers

1) **Le Point de la Trésorerie à ce jour :** Patrimoine ∑ = 2845,20 €
 Caisse = 79,17 € Compte Chèques = 118,50 € Compte Livret = 2 647,53 €
2) **Cotisations 2017 :** il reste 9 réadhésions à recevoir. Des contacts sont en cours pour de nouveaux adhérents.
3) **Opération Fleurs 2017:** commandes du 1er au 13 avril, livraison la 1ère semaine de mai.
4) **Gazette n°18 :** préparation du contenu de la présente gazette.
5) **Cousinade 2017 :** le dimanche 2 juillet, à la salle des fêtes de Pons.
 Le courrier au CMO a été effectué et les nappes, gobelets et serviettes ont été perçus, stockés au siège.
 16 donateurs pour des lots de la tombola ont été contactés. Il y a 11 retours à ce jour 10 positifs et 1 négatif.
 Faire le courrier de remerciement pour les partenaires ayant répondu.
 Lettre d'invitation pour les participants à la cousinade à joindre à la gazette de mai pour les adhérents.
6) **Divers :** AG du CMO le 31/03/2017 à Pons, AGFBB représentée par Nathalie et Éric.
 Une réunion du Bureau est à prévoir pour le lancement de l'opération fleurs.

La séance est levée à 16h 00.

Compte-Rendu de la Réunion du Bureau du 1er Avril 2017 à 15h 00 au siège à PONS

Présents : Yvette, Gigi, Valérie, Éric
Ordre du jour: lancement de l'opération fleurs, consignes pour la bonne marche de l'opération
Répartition des catalogues et distribution aux 4 membres du Bureau du listing des personnes à contacter.
La séance est levée à 16h 00.

Cousinade 2017

Elle aura lieu le dimanche 2 juillet 2017 à la salle des fêtes de Pons.

Accueil à partir de 9h 30
Exposition généalogique de nos différentes bases de données (arbres, cartes, photos, actes, etc ...) sur panneaux.

A 11h 45 précise photo de groupe par un photographe professionnel (comme en 2013) et présence de la presse régionale.
A 12h 15 apéritif, repas (buffet + paëlla) cf détail p7
A 15h 15 tirage de la tombola
A 16h 15 projection et causerie sur l'arrivée des BOUD(E)AUD et des BOUTET en Saintonge.

Vous pourrez suivre l'actualité de la cousinade sur notre site

Si vous possédez des documents ou des photos de nos ancêtres, apportez les, nous les numériserons.
Ils pourront être exposés si vous le souhaitez et viendront compléter nos bases de données.

État-Civil Familial

* le 18 mai 2016 Naissance de **Léo RENARD** fils de Ludovic RENARD et Vanessa BERUSSEAU
 l'arrière petit fils de *Marie GARNIER (Membre d'Honneur)*

* le 27 janvier 2017 Naissance de **César, Auguste PETIT** fils de Benjamin PETIT et d'Aurore RENOUD
 petit fils de Philippe et d'É*lisabeth RENOUD (Adhérente)*

* le 15 mars 2016 Décès de **Jean-Pierre VARENNE**, 66 ans, époux de *Monique VARENNE née DOUSSOUX (adhérente)*

* le 6 mars 2017 Décès de **Carmen CHAURAUD** née BOUDAUD, 87 ans (adhérente) veuve d'André CHAURAUD

* le 12 mars 2017 Décès de **Lou-Anne THOREAU**, 19 ans, fille de Patrick THOREAU et de Catherine BOUDEAUD
 petite fille de Christian BOUDEAUD (adhérent)

* le 7 mai 2017 Décès de **Louisette DROUET** né GUILBOT, 73 ans, (adhérente)

Le Conseil d'Aministration est très peiné par ces pertes. Nous avons une pensée affectueuse pour leurs proches. Ils étaient des habitués de nos sorties, pique-niques et cousinades.